

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOYER Thierry se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr VIGNE Patrice, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.


Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry



Le Président,
Mr VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 et avoir constaté :

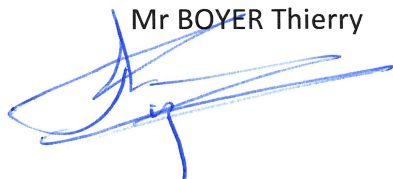
- le résultat de fonctionnement à affecter :
 - * résultat de l'exercice : 12 683.59 €
 - * résultat antérieur : 3 698.50 €
 - * TOTAL A AFFECTER : 16 382.09 €
- le besoin de financement de la section d'investissement :
 - * solde d'exécution cumulé : 46 375.97 €
 - * solde des restes à réaliser : 0,00 €
 - * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0.00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement 0 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 16 382.09 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry



Le Président,
Mr VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice
M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du Syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Total Dépenses = 129 801.06 € - Total Recettes = 129 801.06 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026
- D'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry



Le Président,
Mr VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice
M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24.
- De DONNER pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry



Le Président,
Mr VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Vigne Patrice, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revients des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Charges Fixes Usage Agricole : 160.00 € HT / souscription, appel en avril
- Charges Fixes Usage Domestique : 70.00 € HT / souscription, appel en avril
- Usage Non-utilisateur : 36 € HT / souscription, appel en avril
- Consommation : 0,18 € HT / m³, appel en novembre

- Défense incendie : 160 € HT par abonnement, appel en avril

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry



Le Président,
Mr VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr VIGNE Patrice Président, se fait présenter liste des souscriptions et des demandes de modification reçues permettant d'établir le Rôle annuel.

Monsieur DEJEAN a vendu la parcelle AD 40 sur Carsac-Aillac à Mme Corinne LEBIGRE, qui conserve l'abonnement de 1 usage domestique.

Monsieur Alain Caminade loue ses terres à Monsieur KANTI POLASH, avec 2 modules. Monsieur ALAIN CAMINADE conserve 1 module.

Mme CLOU Valerie a demandé a avoir un petit compteur, comme il sera installé dans le courant de l'année, son abonnement lui sera appelé en même temps que sa consommation.

Monsieur DERRE passe d'un usage domestique à un usage non-utilisateur.

Monsieur MAZEAU a demandé à passer à 1 usage non-utilisateur, mais au regard de la borne présente sur sa parcelle, le conseil syndical refuse.

Monsieur DELMAS Maurice est décédé en 2025, l'abonnement revient à sa femme Madame Gisèle DELMAS

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivantes :

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module agricole	Sage domestique	Usage incendie	Non utilisateur
ARTUS	Guilhen	ARTUS	Guilhen	3	0	0	0
AUTEFAULT	Anita	AUTEFAULT	Anita	0	1	0	0
BERTOLDI	Indivision	BERTOLDI	Indivision	4	0	0	0
BIGOTTE	ALAIN	BIGOTTE	ALAIN	0	1	0	0
BLAY	Bernard	BLAY	Bernard	0	1	0	0
BONNEFON	Patrick	BONNEFON	Patrick	0	1	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module agricole	Sage domestique	Usage incendie	Non utilisateur
BONNEVAL	FRANÇOIS	BONNEVAL	FRANÇOIS	1	0	0	0
BOUR	Christian	BOUR	Christian	0	1	0	0
BOUR	Reine	BOUR	Reine	0	1	0	0
BOUTINAUD	Jacques	BOUTINAUD	Jacques	0	1	0	0
BOUYSSOU	Christian	BOUYSSOU	Christian	0	1	0	0
BRANCHAT	Maryline	BRANCHAT	Maryline	0	1	0	0
BRON	Françoise	BRON	Françoise	0	1	0	0
BURG	Sandrine	BURG	Sandrine	1	0	0	0
CAMINADE	Alain	CAMINADE	Alain	1	0	0	0
CAMINADE	JEAN-CLAUDE	CAMINADE	JEAN-CLAUDE	0	1	0	0
CAMINADE	Julien	CAMINADE	Julien	0	1	0	0
CAMINADE	Marie-Christine	CAMINADE	Marie-Christine	0	1	0	0
CLUZEL	Thierry	CLUZEL	Thierry	1	0	0	0
COGGINS.	Mark	COGGINS.	Mark	2	0	0	0
COMBROUX	Denis	COMBROUX	Denis	0	1	0	0
COMMUNE	DE CARSAC AILLAC	COMMUNE	DE CARSAC AILLAC	0	0	3	0
CROCKER	Kevin	CROCKER	Kevin	0	1	0	0
DAVIDOU	Gilbert	DAVIDOU	Gilbert	0	1	0	0
DEJEAN	PHILIPPE	DEJEAN	PHILIPPE	0	1	0	0
DELMAS	Gisèle	DELMAS	Gisèle	0	1	0	0
DERGUY	Yolande	DERGUY	Yolande	0	1	0	0
DERRE	Patrice et Marie Laure	DERRE	Patrice et Marie Laure	0	0	0	1

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module agricole	Sage domestique	Usage incendie	Non utilisateur
DESCHER	Jean	DESCHER	Jean	0	1	0	0
DUCOULOMBIE R et RIVIERE	Hubert et Yann	DUCOULOMBIE R et RIVIERE	Hubert et Yann	0	1	0	0
DUPAS	Gilles	DUPAS	Gilles	0	1	0	0
EARL	LA BARDE	ALBIERO	Francis	4	0	0	0
EARL	ALBIERO	EARL	ALBIERO	5	0	0	0
EARL	FERME DE VIALARD	BOYER	Thierry	2	0	0	0
FERRET	Yvonne	FERRET	Yvonne	0	1	0	0
FRIT	Jeannine	FRIT	Jeannine	0	1	0	0
GAEC	SECHE BELLE	VIGNE	PATRICE	7	0	0	0
GARDETTE	Jean-Pierre	GARDETTE	Jean-Pierre	0	1	0	0
GARRIGOU	Daniele	GARRIGOU	Daniele	3	0	0	0
GAUTHIER	ERIC	GAUTHIER	ERIC	0	1	0	0
GORCE	Yvette	GORCE	Yvette	0	1	0	0
GOSSART	Damien	GOSSART	Damien	1	0	0	0
GREZIS	Bernard	GREZIS	Bernard	0	1	0	0
IMBERTY	Dominique	IMBERTY	Dominique	1	1	0	0
JAUBERT	Philippe	JAUBERT	Philippe	2	0	0	0
JOURDAN	François	JOURDAN	François	0	1	0	0
KANTI	Polash	CAMINADE	Alain	2	0	0	0
LAPLANCHE	Lucien	LAPLANCHE	Lucien	1	0	0	0
LARENIE	Frédéric	LARENIE	Frédéric	0	1	0	0
LARENIE	YVES	LARENIE	YVES	0	1	0	0
LASCOMBE	Françoise	LASCOMBE	Françoise	0	1	0	0
LASCOUX	Laurence	LASCOUX	Laurence	0	1	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

LOCATAIRE	PROPRIETAIRE	Module agricole	Sage domestique	Usage incendie	Non utilisateur		
LEBIGRE	Corinne	LEBIGRE	Corinne	0	1	0	0
LECLOUX	Roger	LECLOUX	Roger	0	1	0	0
LEDENT	Pierre-Emmanuel	LEDENT	Pierre-Emmanuel	0	1	0	0
LEGER BOUGET	Pierre et Valérie	LEGER et BOUGET	Pierre et Valérie	0	1	0	0
LEPRETRE	David	LEPRETRE	David	0	1	0	0
LESTERIE	HUBERT	LESTERIE	HUBERT	0	1	0	0
MAIRIE	DE SARLAT	MAIRIE	DE SARLAT	4	0	0	0
MAIRIE	DE VITRAC	MAIRIE	DE VITRAC	1	0	0	0
MALLEZ	Claudine	MALLEZ	Claudine	0	1	0	0
MAZEAU	Bruno	MAZEAU	Bruno	1	0	0	0
MAZET	Denis	MAZET	Denis	3	0	0	0
MEDAN	Philippe	MEDAN	Philippe	0	1	0	0
MENAGER	Lydie	MENAGER	Lydie	0	1	0	0
MERCHADOU	Jean-Claude	MERCHADOU	Jean-Claude	0	1	0	0
MERCIER	Jean et Véronique	MERCIER	Jean et Véronique	0	1	0	0
MIGNON	Michel	MIGNON	Michel	0	1	0	0
MONTURET	LAURE	MONTURET	LAURE	0	1	0	0
MORVILLEZ	Hubert	MORVILLEZ	Hubert	1,5	0	0	0
MOUNET	Laurent	MOUNET	Laurent	2	0	0	0
NUNES	Martino Acacio	NUNES	Martino Acacio	0	1	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module agricole	Sage domestique	Usage incendie	Non utilisateur
PREFA	PERIGORD	PREFA	PERIGORD	1	0	0	0
RAMES	Pierre	RAMES	Pierre	0	1	0	0
REBIERE	Liliane	REBIERE	Liliane	0	1	0	0
RENAUDIE	Jean	RENAUDIE	Jean	0	1	0	0
RENIE	Jean François	RENIE	Jean François	0	1	0	0
REYDY	Didier	REYDY	Didier	0	1	0	0
RICHARD	Patrick	RICHARD	Patrick	0	1	0	0
ROBERT	Alain	ROBERT	Alain	0	1	0	0
ROYERE	STP	ROYERE	STP	1	0	0	0
SANFOURCHE	PATRICIA	SANFOURCHE	PATRICIA	0	1	0	0
SARAMITE	Grégory	SARAMITE	Grégory	1	0	0	0
SARL	NATHYSA-DE-LASCOUR	SARL	NATHYSA-DE-LASCOUR	0	2	0	0
SCEA	LE BRAS DE L'HOMME	SCEA	LE BRAS DE L'HOMME	1	0	0	0
SCI	LOUETT	SCI	LOUETT	0	1	0	0
SELVES	Emilie	SELVES	Emilie	0	1	0	0
STE	DE LAMA	STE	DE LAMA	0	1	0	0
SUTUREX et RENODEX		SUTUREX et RENODEX		0	1	0	0
TACHE	Patrick	TACHE	Patrick	0	1	0	0
THERET	Jean-Luc	THERET	Jean-Luc	0	1	0	0
TREFEIL	Danièle	TREFEIL	Danièle	0	1	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module agricole	Sage domestique	Usage incendie	Non utilisateur
TREFEIL	Didier	TREFEIL	Didier	0	1	0	0
VAUX	Annie	VAUX	Annie	0	1	0	0
		TOTAL		57.5	67	3	1

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry

Le Président,
Mr VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice
M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7

Objet : Arrêt des amortissements

Monsieur le Président informe le conseil que, sur le budget de l'ASA irrigation CARSAC-AILLAC, des amortissements ont été pratiqués à tort (sans délibération) sur la période 1981 – 2024.

Il convient donc de considérer que ces amortissements sont nuls et non avenues.

Comptablement, la valeur amortie de chaque actif impacté (cf détail en PJ) sera corrigée par une écriture non budgétaire, c'est-à-dire sans titre ni mandat, passée dans la comptabilité du comptable.

Par la présente, il est fait application de l'avis du Conseil de Normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2012-05 en date du 18/10/2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales.

Les erreurs doivent être corrigées en situation nette, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas impacter les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice en cours.

Les erreurs concernent aussi bien la section d'investissement que la section de fonctionnement, il s'agit principalement de l'enregistrement erroné d'opérations d'investissement en fonctionnement ou d'opérations de fonctionnement en investissement.

La régularisation d'imputation erronées ne concernant que des comptes de même nature de la section d'investissement sur exercices antérieurs peut être corrigée par des opérations non budgétaires.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivantes :

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice
M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

- AUTORISE le comptable à passer l'écriture suivante :
débit des comptes :

Compte	n°inventaire	Amortissements cumulés
2812		1 063,00
28135		59 470,06
281538		440 455,90
28158		33 720,37
28183		1 992,08
28184		155,91
28188		1 121,00
TOTAL		537 978,32

Par le crédit du compte 1068 à hauteur de 537 978,32 euros

Crédit des comptes :

Compte	n°inventaire	Amortissements cumulés
13918	1318 GLOBALE	379 800,98
13938	2016.01	1 271,00
TOTAL		381 071,98

par le débit du compte 1068 à hauteur de 381 071,98 euros

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry

Le Président,
Mr VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

CERTIFICAT ADMINISTRATIF Réimputation comptable

Par la présente, l'ordonnateur constate que les imputations comptables des fonds recensées ci-dessous sont erronées dans la mesure où ces dernières ne financent pas des actifs amortissables.

Il atteste que les fonds encaissés doivent ainsi être réimputés sur les comptes visés dans la colonne «À réimputer sur le compte».

Il autorise le comptable public à procéder aux rectifications mentionnées ci-après.

Compte	Désignation de la subvention	Montant	fiche inventaire	À réimputer sur le compte
1318	SUBVENTIONS	301 760,27	1318GLOBALE	1328
1338	extension Le Cambord	23 452,09	2016.01	1348

Par la présente il est fait application de l'avis du Conseil de Normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2012-05 daté du 18/10/2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales.

Les erreurs doivent être corrigées en situation nette, c'est à dire qu'elles ne doivent pas impacter les résultats de fonctionnement et d'investissements de l'exercice en cours.

Les erreurs concernent aussi bien la section d'investissement que la section de fonctionnement, il s'agit principalement de l'enregistrement erroné d'opérations d'investissement en fonctionnement ou d'opérations de fonctionnement en investissement.

La régularisation d'imputation erronées ne concernant que des comptes de même nature de la section d'investissement sur exercices antérieurs peut être corrigée par des opérations d'ordre non budgétaires.

Date, cachet et signature de l'ordonnateur

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC



A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice
M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_8

Objet : Convention Défense Incendie

Par délibération du 14 mars 2025, il était convenu que la mairie de Carsac-Aillac rembourse les frais liés à la mise en service de la station en période hivernale. Or cette délibération n'étant pas connu de la comptable, aucun appel n'a été réalisé en 2024 ni en 2025.

En 2024, le montant de l'abonnement en période hivernale était de 2 653 € HT et de 3 029 € en 2025.

Le Syndicat après avoir analyse de la situation et après en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- DE D'APPELLER une facture d'un montant de 5 682 € HT soit 6 818.40 TTC correspondant à l'abonnement hivernal de la station d'irrigation en 2024 et 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry

Le Président,
Mr VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_9

Objet : Convention Défense Incendie

Madame DUSSAUD Isabelle fait lecture d'une convention incendie type qui est annexée à cette présente délibération.

Après lecture, le conseil syndical valide [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], cette convention incendie et propose de la transmettre pour avis et validation à la mairie de Carsac.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry



Le Président,
Mr VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC



A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice
M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_10

Objet : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de M. VIGNÉ Patrice, Président, informe que, la Trésorerie de Sarlat-la-Canéda a transmis un état de produits à présenter au Conseil, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

M. VIGNÉ Patrice explique qu'il s'agit de créances minimales dont le montant est inférieur ou égal à 30 € pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **34.07 €**.

Il précise que ces titres concernent des charges fixes et des consommations de 2019 à 2023 :

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2019	R-6-2-1		BARKER Jane	RAR inférieur seuil poursuite	771-CHARGES FIXES ET CONSOMMATION	6541	27,61
			Total pour BARKER Jane				27,61
2022	R-3-45-1		JAUBERT Philippe	RAR inférieur seuil poursuite	E41-CHARGES FIXES ET CONSOMMATION	6541	0,26
			Total pour JAUBERT Philippe				0,26
2022	R-3-62-1		MEDAN Philippe	RAR inférieur seuil poursuite	E41-CHARGES FIXES ET CONSOMMATION	6541	0,50
			Total pour MEDAN Philippe				0,50
2023	R-4-43-1		MENAGER Yves	RAR inférieur seuil poursuite	E41-CHARGES FIXES ET CONSOMMATION	6541	5,70
			Total pour MENAGER Yves				5,70
			TOTAL DE LA LISTE				34,07

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24 200 CARSAC NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 Mars 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Carsac Nord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

Considérant les demandes d'admission en non-valeur transmises par le comptable public le 24 février 2025 en annexe de la présente délibération.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER l'admission en non-valeur pour un montant total de 34.07 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables ci-dessus, dressées par le comptable public, par la liste n° 731037103

d'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOYER Thierry



Le Président,
Mr VIGNE Patrice




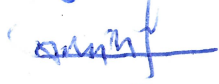
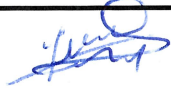



**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

ASA de Carsac nord

Mairie 24200 CARSAC AILLAC

Liste d'émargement du syndicat

Date : ...10 Mars 2026...

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR ALBIERO Francis 318 Route de la plage de Caudon 24200 VITRAC	Membre		
MME ARTUS Guilhen 207 Impasse de la Plane 24200 CARSAC-AILLAC	Membre	P.O	
BOYER Thierry 5 Av. de la Borie de Vialard 24200 CARSAC-AILLAC	Trésorier		
MR CAMINADE Alain 135 passage des Maraîchers 24200 CARSAC-AILLAC	Membre		
MR GREZIS Bernard 128 route du Cingle Haut 24200 CARSAC-AILLAC	Membre		
MR MAZET Denis le Bouyssou 24200 CARSAC-AILLAC	Vice Président		
MR MIGNON Michel 1483 chemin des Brugues 24200 SABLAT LA CANEDA	Membre		
MR RENIE Jean François Le Rouget 24200 CARSAC-AILLAC	Membre	P.O	
MR VIGNE PATRICE le claud 24200 VITRAC	Président		

POUVOIR

Je soussigné RENIE Jean François , Syndic de L'ASA de Carsac nord ,donne pouvoir à
M. *Renie Renie* de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 10 mars 2026 à 14H00 et
prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Carsac* , le *4 Mars*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

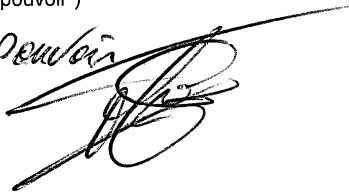
Renie " Bon pour pouvoir "

POUVOIR

Je soussigné ARTUS Guilhen , Syndic de L'ASA de Carsac nord ,donne pouvoir à
M. *Patric VIGNÉ* de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 10 mars 2026 à 14H00 et
prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Carsac* , le *10/03/2026* .
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir



SGC DE SARLAT LA CANEDA
 26 AVENUE DE SELVES
 BP 162
 24205 SARLAT LA CANEDA

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **28000 - ASA IRRIGATION CARSAC - AILLAC N**

N° de la liste : 7310371031

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SARLAT LA CANEDA, le 24 février 2026

Fabrice LECHEVALIER

Le Comptable Public

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
 DE SARLAT
 26, avenue de Selves
 BP 162
 24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	34,07 €	
6542	0,00 €	
Total	34,07 €	

A **Carsac**, le **10/03/26**
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

**A.S.A. IRRIGATION
 DE CARSAC AILLAC NORD**
 Mairie
 24200 CARSAC AILLAC

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	R-6-2-1		BARKER Jane	RAR inférieur seuil poursuite	771-CHARGES FIXES ET CONSOMMATION	6541	27,61			
			Total pour BARKER Jane				27,61			
2022	R-3-45-1		JAUBERT Philippe	RAR inférieur seuil poursuite	EA1-CHARGES FIXES ET CONSOMMATION	6541	0,26			
			Total pour JAUBERT Philippe				0,26			
2022	R-3-62-1		MEDAN Philippe	RAR inférieur seuil poursuite	EA1-CHARGES FIXES ET CONSOMMATION	6541	0,50			
			Total pour MEDAN Philippe				0,50			
2023	R-4-43-1		MENAGER Yves	RAR inférieur seuil poursuite	EA1-CHARGES FIXES ET CONSOMMATION	6541	5,70			
			Total pour MENAGER Yves				5,70			
			TOTAL DE LA LISTE				34,07			